



Abandon de garde et perception de pension

Par **petra34_old**, le **30/07/2007** à **15:45**

bonjour,

mon ex-femme a effectué une saisie sur mon salaire, suite aux manipulations de son copain de l'époque (elle en change souvent).
tout les mois, depuis aout on me retire 950€.

parallèlement depuis septembre, elle m'a abandonné le droit de garde de notre plus grande fille. elle ne veut plus revoir la grande...et s'occupe à peine de la petite...toujours chez ses grands-parents...

financièrement, c'est la misère pour nous tous.

plusieurs procédures sont en cours depuis aout (jaf, procureur, etc.) par le biais de mon avocat.

mais toujours rien de ce côté et madame continue de dépenser les 950€ qui reviennent à mes enfants (c'est uniquement de la PA) pendant que j'ai tout le mal du monde à vêtir et nourrir ceux-ci.

existe-t'il une mesure d'urgence pour que je puisse subvenir aux besoins de mes enfants?

un grand merci pour votre aide.

Par **Iy31**, le **26/08/2007** à **19:24**

Bonsoir,

Si je comprends bien vous avez 2 enfants, mais un enfant est avec vous et il y a un enfant chez ses grands parents, et vous êtes seul à faire vivre vos enfants.

De plus, vous donner à votre ex épouse la somme de 950€ ?? (prélevé sur votre salaire)

Est ce bien cela ??

A vous lire

ly31

Par **petra34_old**, le **26/08/2007** à **20:32**

bonsoir ly31,

oui c'est tout à fait cela.

la pension pour les enfants est directement prélevée sur mon salaire alors que la grande vit chez moi et que la petite est tout le temps chez ses grands-parents maternels.

Par **ly31**, le **26/08/2007** à **21:16**

Re Bonsoir,

La seule mesure d'urgence est de faire "activer" votre Avocat !!

Il est vrai qu'il y a eu les vacances judiciaires (ralenti), mais cela ne devrait pas tarder a reprendre début septembre

Avez vous demander a votre Avocat de faire, faire une enquête sociale.

Au vue de ces changement, il doit y avoir une révision du jugement qui doit être effectuée par le J.A.F., il n'est pas possible que cette situation perdure

Je vous souhaite bon courage et je reste à votre disposition

ly31

Par **petra34_old**, le **26/08/2007** à **21:46**

merci pour votre réponse, qui me rassure beaucoup.

une première audience a été fixée et la mère ne s'est pas présentée.

elle n'a pas retiré sa convocation, l'huissier ne l'a pas trouvé à l'adresse indiquée.

j'attends la deuxième audience en octobre.

l'huissier ne l'a toujours pas trouvé à l'adresse indiquée!

j'espère qu'il finira par lui remettre la convocation, je ne pourrais pas attendre plus.
je suis déjà endetté jusqu'au cou.
j'ai demandé à mon avocate de faire faire une enquête sociale, mais elle me dit que c'est le juge qui pourra peut-être l'ordonner.
j'espère qu'il le fera.
j'attends avec impatience le mois d'octobre.
merci encore pour votre réponse .

Par **ly31**, le **27/08/2007** à **08:16**

Bonjour,

Merci de me tenir informée de la suite de tous ces évènements

En attendant, je vous souhaite bon courage

ly31